



# L'équipe de soins

**Vous accueille et vous informe**

**Hôpital de Jour**

**Endocrinologie Génétique et Gynécologie Médicale  
Cardiologie – Néphrologie – Neurologie**

**Professeur JEAN-PIERRE SALLES, Médecin Coordonnateur**

**Hôpital des Enfants**

**330, avenue de Grande-Bretagne - TSA 70034 - 31059 Toulouse Cedex 9**

---

**PÔLE ENFANTS**

---

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE**

L'Hôpital de jour est une unité de soins ambulatoires ouverte durant la journée de 7 h 45 à 18 h 00.

Elle accepte des enfants relevant de différentes spécialités et ayant des pathologies diverses en :

- endocrinologie génétique et gynécologie médicale,
- cardiologie,
- néphrologie
- neurologie.

Au regard de toutes ces spécialités, il est évident que plusieurs équipes médicales, composées chacune de médecins

responsables, de chefs de clinique, d'internes, d'externes, évoluent dans l'unité de soins et prennent en charge leurs malades respectifs.

Contrairement à l'équipe médicale, l'équipe soignante, composée d'agents d'accueil, d'auxiliaires de puériculture, d'infirmières puéricultrices, de stagiaires, sous la responsabilité de Monique DECREMPS, Cadre Puéricultrice, favorise l'accueil et le bon déroulement de l'hospitalisation de tous les enfants quelle que soit l'équipe médicale.

## PRÉCISIONS – RECOMMANDATIONS INFORMATIONS PRATIQUES

---

- **Il faut préciser** que notre unité comprend 10 lits d'hospitalisation répartis en **5 chambres doubles**, ce qui peut entraîner une cohabitation d'enfants ne présentant pas la même pathologie.
- En fonction des soins et des explorations prescrits, votre enfant n'aura pas obligatoirement un lit dans la mesure où notre structure comprend :
  - une salle d'examen,
  - une grande salle de jeux,
  - un bureau médical pouvant être polyvalent et pouvant répondre aux besoins d'autres intervenants comme la diététicienne, l'assistante sociale, le kinésithérapeute, le corps enseignant...
- Pour le bon déroulement des soins et pour le bien être de l'enfant, **il est fortement recommandé de limiter à un seul parent la personne accompagnante** qui sera, par ailleurs, fortement impliquée dans le déroulement de la journée.
- Nous vous suggérons également d'organiser la garde des frères et sœurs à domicile sur l'ensemble de la journée (cf. horaires d'ouverture 7h45-18h00), d'une part pour vous rendre entièrement disponible

pour votre enfant, et d'autre part pour limiter l'apport de germes infectieux préjudiciables à des enfants fragiles, hospitalisés le même jour dans la même unité.

- Il nous est difficile de prêter une poussette à chaque famille, aussi en fonction de l'âge de l'enfant il est préférable de prévoir sa propre poussette pour éviter d'avoir à le porter dans la journée.
- Nous vous recommandons d'apporter à votre enfant son objet et/ou son jeu favoris qui l'accompagnera toute la journée.
- N'oubliez pas de présenter le carnet de santé de l'enfant ainsi que vos attestations de Sécurité Sociale, Mutuelle, ainsi que la lettre du médecin qui a adressé l'enfant, et/ou d'éventuels examens biologiques ou radiologiques.
- Sachez qu'il n'existe pas sur l'établissement de monnaie et qu'il est recommandé de prévoir des espèces pour éventuellement acheter des tickets de repas-accompagnants, des produits alimentaires ou des boissons aux distributeurs installés dans l'enceinte de l'Hôpital des Enfants.
- Les repas-accompagnants sont pris dans une salle à manger réservée à cet usage située au même étage que l'Hôpital de Jour. **En aucune façon les repas ne pourront être pris**

### **dans la chambre auprès de l'enfant.**

- Seul le médecin autorise la sortie de l'enfant après l'avoir examiné. **La sortie effective ne pourra avoir lieu qu'après un dernier entretien avec l'infirmière référente qui, le cas échéant, vous remettra les documents nécessaires. Prévoyez donc la journée entière même si les examens proposés vous paraissent peu nombreux.**

**Attention !** Si votre enfant mineur (c'est-à-dire de 0 à 18 ans) vient seul à l'hôpital de jour conduit par un ambulancier choisi par vos soins, il est **impératif** que ce dernier présente les documents suivants :

- une autorisation de soins, signée, datée par les parents,
- une autorisation de sortie signée, datée par les parents permettant à l'ambulancier choisit, de reprendre l'enfant seul. **Il sera demandé à cet ambulancier de présenter à l'infirmière référente, outre l'autorisation de reconduire l'enfant, ses propres papiers d'identité ainsi que sa carte ou son attestation professionnelle.**
- Vous trouverez dans chaque chambre une télévision mise gracieusement à votre disposition.
- Nous vous indiquons également que des cabines téléphoniques se trouvent dans le Hall jaune du rez-de-

chaussée de l'Hôpital des Enfants. Elles vous permettront de donner des nouvelles et/ou d'organiser la sortie de l'enfant.

- L'enfant ne peut s'absenter de l'Hôpital de Jour sans en avoir informé l'infirmière référente qui seule en donnera l'autorisation. En effet, tout enfant peut bénéficier des structures de jeux de l'étage (Atrium), de la Ludothèque (2<sup>e</sup> étage) ainsi que des spectacles ponctuels organisés par l'établissement. Toute information concernant les possibilités de divertissement offertes vous seront indiquées par l'animatrice affectée à l'Hôpital de jour.

- Nous vous recommandons de lire attentivement le livret d'accueil joint, ainsi que les différents documents qui vous ont été remis .

Toute notre équipe de soins se tient à votre disposition pour vous permettre de préparer avec votre enfant cette prochaine hospitalisation.

*Pour tout renseignement  
complémentaire vous pouvez  
vous adresser au :  
Tél. 05 34 55 86 04*

### **Hôpital des Enfants**

330, avenue de Grande-Bretagne  
TSA 70034  
31059 Toulouse Cedex 9

### **Conception**

Endocrinologie génétique  
et Gynécologie médicale  
Cardiologie - Néphrologie  
Neurologie